



MINISTÈRE DES ARMÉES

JPH/iplan

REÇU LE

15 JUIN 2017
17-06-075



ÉTAT-MAJOR

LE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 12 JUIN 2017
N° 504 273 /DEF/EMZD Metz/D.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le maire de Sin le Noble.

OBJET : Sin le Noble (59) -- PLU arrêté.

REFERENCE : Lettre du 24/05/2017.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez consulté, conformément à l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, sur le projet du plan local d'urbanisme de votre commune, arrêté par délibération de votre conseil municipal du 15 mai 2017.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce ban communal est bien grevé par la servitude T7, rayon des 24 km relative à l'aérodrome de Cambrai-Epinoy, créée par le décret du 07/05/1981 et imposant une altitude limite à ne pas dépasser de 224 mètres NGF, mais pas par la T7, rayon des 24 km, relative à l'aérodrome de Cambrai-Niergnies. Par ailleurs, le gestionnaire n'est pas la base aérienne et le service responsable n'est pas la DDT 21, service des bases aériennes.

La T7 - Cambrai-Epinoy est gérée par l'unité de soutien de l'infrastructure de la défense de Lille - fort Saint-Sauveur - BP 70100 -- 59001 Lille cedex.

Sous réserve de la prise en compte des remarques formulées supra, j'émet un avis favorable à ce projet arrêté.

Par délégation,
le colonel Michel BERGIER,
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBD Lille
USID Lille